

BI. NOTICE

NOTICE

CYCLOSPRAY suspension pour pulvérisation cutanée pour bovins, ovins et porcs

1. NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ ET DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE FABRICATION RESPONSABLE DE LA LIBÉRATION DES LOTS, SI DIFFÉRENT

TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ:

Dechra Veterinary Products NV
Achterstenhoek 48
2275 Lille, Belgique

FABRICANT RESPONSABLE DE LA LIBÉRATION DES LOTS:

Eurovet Animal Health BV
Handelsweg 25
5531 AE Bladel
Pays-Bas

IGS Aerosols GmbH
Im Hemmet 1 und 2
79664 Wehr
Allemagne

2. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

CYCLOSPRAY suspension pour pulvérisation cutanée pour bovins, ovins et porcs
Chlorhydrate de chlortétracycline

3. LISTE DE LA SUBSTANCE ACTIVE ET AUTRES INGRÉDIENTS

1 bombe aérosol contient:

Substance active:

Au moins 2,84 g de chlorhydrate de chlortétracycline (bombe aérosol de 200 ml)

Au moins 5,68 g de chlorhydrate de chlortétracycline (bombe aérosol de 400 ml)

Excipients:

Colorant (bleu breveté V), alcool isopropylique, dioxyde de silicium colloïdal 200, trioléate de sorbitane et butane 100 comme gaz propulseur.

4. INDICATIONS

Porcelet:

Pour le traitement des infections de la plaie de castration.

Bovin et ovin:

Pour le traitement des infections des plaies traumatiques ou chirurgicales.

Le médicament vétérinaire peut s'utiliser comme partie du traitement des infections superficielles de la peau et des ongles/sabots, en particulier de la dermatite interdigitée (piétin) et de la dermatite digitée, toutes deux causées par des germes sensibles à la chlortétracycline.

5. CONTRE-INDICATION

Ne pas utiliser chez les animaux allergiques à la tétracycline.

6. EFFETS INDÉSIRABLES

Des réactions d'hypersensibilité peuvent survenir.

Si vous constatez des effets indésirables graves ou d'autres effets ne figurant pas sur cette notice, veuillez en informer votre vétérinaire.

7. ESPÈCES CIBLES

Bovin, ovin et porc (porcelets).

8. POSOLOGIE POUR CHAQUE ESPÈCE, VOIE ET MODE D'ADMINISTRATION

Bien secouer la bombe aérosol avant l'emploi. Nettoyer les zones à traiter et enlever les croûtes décollées avant de pulvériser. Pulvériser la surface à traiter à une distance de 15 – 20 cm pendant 3 secondes, de manière à obtenir une coloration régulière.

Un traitement simple et unique est recommandé pour le traitement d'infections de plaies traumatiques ou chirurgicales superficielles.

Un traitement double (à 30 secondes d'intervalle) pendant 3 jours est recommandé pour le traitement de la dermatite digitée (Mortellaro).

Un traitement double (à 30 secondes d'intervalle) est également recommandé pour les autres affections des ongles/sabots (piétin). On répétera le traitement à un intervalle de 1-3 jours selon la gravité de l'affection et le degré de rétablissement.

9. CONSEILS POUR UNE ADMINISTRATION CORRECTE

Voir rubrique 'Mises en garde particulières'.

10. TEMPS D'ATTENTE

Viande et abats: zéro jour.

Lait: zéro jour.

Ne pas utiliser sur le pis des animaux producteurs de lait destiné à la consommation humaine.

11. CONDITIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Protéger du rayonnement solaire. Stocker à une température ne dépassant pas 50° C.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Ne pas utiliser ce médicament vétérinaire après la date de péremption figurant sur l'étiquette après EXP.

La date de péremption correspond au dernier jour du mois indiqué

12. MISE(S) EN GARDE PARTICULIÈRES

Précautions particulières d'utilisation chez l'animal:

Ne pas vaporiser dans les yeux et sur leur pourtour. Ne pas utiliser en même temps que d'autres topiques. Après administration sur l'ongle ou le sabot, l'animal doit être gardé sur un sol sec pendant au moins une heure. Un usage inconsidéré du produit peut accroître la prévalence des bactéries résistantes et donner lieu à une résistance croisée. Le médicament ne peut être administré qu'après un test de sensibilité positif sur la bactérie isolée. S'il est impossible de réaliser ce test, le traitement sera basé sur les informations épidémiologiques locales (relatives à la région ou à l'élevage) quant à la sensibilité de la bactérie en question.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament aux animaux:

Étant donné le risque de sensibilisation et de dermatite de contact, il convient d'éviter un contact direct avec la peau en cas de traitement ou d'administration. Éviter le contact avec les yeux. Éviter l'inhalation de vapeurs. Se laver les mains après usage. Ne pas manger ni boire pendant l'application. Appliquer le produit au grand air ou dans un local suffisamment ventilé.

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Gestation et lactation:

Après pulvérisation, la chlortétracycline n'est pratiquement pas absorbée ni évacuée dans le lait. C'est pourquoi le médicament vétérinaire peut être utilisé sans réserve pendant la gestation et la lactation.

Interactions médicamenteuses ou autres formes d'interactions:

Ne pas administrer en combinaison avec des antibiotiques bactéricides tels que les antibiotiques β-lactames.

Incompatibilités :**13. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'ÉLIMINATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES NON UTILISÉS OU DES DÉCHETS DÉRIVÉS DE CES MÉDICAMENTS**

Tous médicaments vétérinaires non utilisés ou déchets dérivés de ces médicaments doivent être éliminés conformément aux exigences locales.

14. DATE DE LA DERNIÈRE NOTICE APPROUVEÉE

Mars 2022

15. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Présentations: 200 ml, 400 ml.

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

A ne délivrer que sur ordonnance vétérinaire.

Pour toute information complémentaire concernant ce médicament vétérinaire, veuillez prendre contact avec le représentant local du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché.

BELGIQUE: 200 ml: BE-V211285

BELGIQUE: 400 ml: BE-V369704

Luxembourg : V/855/15/06/161447